

# R è g l e m e n t   i n t e r n e

## 1. Quelques règles

1. Le SEL vit de l'engagement de chaque membre, chacun est invité à faire au moins deux échanges par année afin d'animer le SEL
2. L'unité d'échange est le sésame. Une heure de services équivaut à 20 sésames, 15 minutes valent 5 sésames. Les sésames sont inconvertibles en francs et vice-versa.
3. L'année commence au printemps le 1er avril et finit le 31 mars de l'année suivante. La cotisation unique est de 20.- francs par membre (individuel ou famille). Elle est perçue à l'inscription.
4. Chaque membre peut décider s'il veut offrir ou non un travail et jusqu'à quand. Il ne prend aucun engagement pour des services ultérieurs.
5. Le 20 de chaque mois, les membres peuvent se rencontrer lors de soirées "Ouvre-toi" organisées par le Groupe d'animation. Chacun amène à boire et à manger et le partage. D'autre part, il amène ses propres services, assiette et verre; de même il reprend ses affaires et les éventuels surplus de nourriture. Une bourse d'échanges a lieu ponctuellement. Les soirées ouvre-toi sont l'occasion d'accueillir les nouveaux membres. Chacun est invité à participer à au moins 2 soirées "Ouvre-toi" par année afin de nourrir les liens entre membres.

## 2. Les membres

1. Devient membre toute personne ou famille (dans ce cas au moins une personne majeure) ou personne mineure avec autorisation écrite des parents ayant accepté les statuts et le règlement interne, payé sa cotisation et signé la feuille d'inscription lors d'une soirée "Ouvre-toi".
2. Une association à but non-lucratif et compatible avec l'esprit du SEL peut demander de devenir membre. L'accord sera donné par le Groupe d'animation après examen des documents officiels et des offres et demandes potentielles. Une seule personne, mandatée par cette association et déjà membre du SEL à titre privé, aura accès au compte SEL. Celle-ci s'engage à informer le Groupe d'animation de tout changement de ses statuts et de la personne responsable.
3. Chaque membre accepte de communiquer ses coordonnées aux autres membres afin de permettre les échanges. Il s'engage à ne pas divulguer ces informations en dehors du Sel Glânois & Alentours.
4. Chaque membre garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties habituelles (responsabilité civile) pour que ses échanges soient conformes aux règlements en vigueur. La responsabilité de l'association ne peut en aucun cas être engagée.

## 3. Les échanges

1. Tous les échanges effectués dans le cadre du SEL Glânois & Alentours doivent naturellement être conformes à la loi et répondre aux critères de bonne foi communément admis. Chaque membre se voit responsable d'aviser le groupe d'animation en cas d'abus.
2. Pour échanger des biens, les membres se mettent d'accord entre eux pour fixer la valeur en sésames. Les échanges ne se basent ni sur le profit, ni sur la richesse financière, ni sur les lois du marché.
3. Dans les cas de services impliquant la fourniture de matériel, le coût de celui-ci est à la charge du demandeur ou selon accord.

## 4. Les comptes des membres

1. Les limites inférieures et supérieures du compte de chaque membre sont de -500 à +500 sésames. Ces limites peuvent exceptionnellement être modifiées avec une autorisation spéciale du groupe d'animation lors d'un projet important.
2. Si un membre accumule un débit important, il sera encouragé à rendre des services différents de ceux qu'il aura proposé dans ses offres.
3. Il est possible de recevoir des sésames en faisant des travaux utiles à l'association. Une liste de travaux est lisible sur le site, chacun peut s'y inscrire en tout temps.

## 5. Le site EnLien.ch

1. Il enregistre et diffuse les offres et les demandes des membres
2. Il comptabilise l'ensemble des mouvements par membre. L'état du compte de chaque membre est visible sur le site.
3. Il prélève chaque année à la date de création du compte du membre une contribution de 20 sésames pour équilibrer le compte global en sésames de l'association. Le montant est décidé chaque année à l'assemblée générale selon les besoins.